PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. MÉKINAC MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

COMPTE RENDU

DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE LE 15 SEPTEMBRE 2015, À 19 HEURES, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL SITUÉE AU 1216, RUE PRINCIPALE, SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

PRÉSENCES:

Mme Michelle Bouchard, conseillère et membre du CCU Mme Sylvie Genois, secrétaire-trésorière,

- M. Robert Jourdain, inspecteur en environnement et bâtiment,
- M. Robert Cloutier, membre du CCU,
- M. Louis Filteau, directeur service d'aménagement du territoire de la MRC Mékinac,

M. Benoit Beaupré, aménagiste-adjoint, ainsi que 7 contribuables.

Lors de cette assemblée publique de consultation les projets de règlements modifiant le plan d'urbanisme tels que :

- Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Règlement de construction de la Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Règlement de lotissement de la Municipalité de Saint-Rochde-Mékinac;
- Règlement relatif à l'émission des permis et certificats de la Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Règlement administratif de la Municipalité de Saint-Rochde-Mékinac.

ont été présentés par M. Louis Filteau ainsi que l'orientation et les objectifs de la municipalité.

Une modification du zonage pour les lots 5 089278,
5 123 856, 5 124 552, 5 156 188 et 4 526 060 a été déposée lors de cette consultation publique par M. Simon Gélinas, avocat pour le projet Mékinac-sur-St-Maurice.

Fin de la consultation publique à 20 heures 30.	
Michelle Bouchard, conseillère	Sylvie Genois secrétaire-trésorière